

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mars 2018

PRESENTS - Loïc CHUSSEAU, Bernard JOLLY, Agnès LANSMANT-LOUSSERT, Frédéric PAPIN, Corinne CHARTIER, Antoine COUTANSAIS, Véronique BOURASSEAU, Magali GODET, Marion USUREAU, Nicolas RUET, Priscillia MARTINEAU.

EXCUSES – Bertrand DOUIN, Jean-Claude BULOT qui a donné pouvoir à Frédéric PAPIN, Elisabeth PAPIN.

Mme Véronique BOURASSEAU est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018 a été approuvé.

18-03-005 – Construction d'une salle socioculturelle : Choix des entreprises

Le projet de construction de la salle socioculturelle a fait l'objet d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée. Ce marché est décomposé en 22 lots. M. le Maire précise que le maître d'œuvre a estimé ce marché sans option à 995 000 € HT. Les deux options qu'il est proposé de retenir sont estimées à 15 000 € HT. M. JOLLY rappelle que la Commission bâtiments s'est réunie le vendredi 9 février 2018 pour l'ouverture des plis puis le jeudi 22 février 2018 pour étudier le rapport d'analyse des offres après une première négociation.

Arrivée de Agnès LANSMANT-LOUSSERT à 20h35

Au vu de l'analyse définitive selon des critères techniques (50%) et du prix des prestations (50%), il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes en rajoutant à l'offre de base de 981 055,06 € HT la somme de 10 946,10 € HT pour les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) comprenant la verrière auvent à l'entrée et la perforation du mur mobile.

Lot	Entreprise	Marché de base HT	PSE HT	Marché total HT
Lot 1 : Gros Œuvre	AGESIBAT AIZENAY	244 020,90 €		244 020,90 €
Lot 2 : Enduits	VENDEE FACADE AUBIGNY LES CLOUZEUX	12 895,30 €		12 895,30 €
Lot 3 : Charpente Bois	LES CHARPENTIER DE L'ATLANTIQUE LA BOISSIERE DE MONTAIGU	78 000,00 €		78 000,00 €
Lot 4 : Couverture Tuiles	SARL SMCB VENDEE LES ESSARTS	44 000,00 €		44 000,00 €
Lot 5 : Couverture Etanchéité	SARL ROXO LA ROCHE SUR YON	6 156,47 €		6 156,47 €
Lot 6 : Métallerie - Charpente métallique	SOCOM SARL OLONNE SUR MER	74 653,25 €	-4 848,11 €	69 805,14 €
Lot 7 : Menuiseries en aluminium	SERRURERIE LUCONNAISE LUCON	93 000,00 €	9 285,21 €	102 285,21 €
Lot 8 : Menuiseries en bois	ADM BRODU LA FERRIERE	48 259,70 €		48 259,70 €
Lot 9 : Mur mobile	ALGAFLEX STE BLAISE DU BUIS (36)	23 361,00 €	6 509,00 €	29 870,00 €
Lot 10 : Cloisons sèches Isolation	SARL TEXIER LA FERRIERE	64 737,77 €		64 737,77 €

Lot 11 : Cloisons isothermes	OUEST ISO FRIGO NESMY	8 127,92 €		8 127,92 €
Lot 12 : Plafonds suspendus	VINET HOLDING ST HILAIRE DE LOULAY	17 047,66 €		17 047,66 €
Lot 13 : Revêtements de sols céramiques et Chapes	SARL BABU WILLY ST JULIEN DES LANDES	55 566,21 €		55 566,21 €
Lot 14 : Parquet	SARL DAMBRON ST MICHEL EN L'HERM	4 778,02 €		4 778,02 €
Lot 15 : Peinture	SARL CLAUDE BETARD LA CHATAIGNERAIE	20 790,56 €		20 790,56 €
Lot 16 : Electricité Courants faibles	SNGE LA ROCHE SUR YON	59 800,00 €		59 800,00 €
Lot 17 : Plomberie Sanitaire	SARL JACQUES MENANTEAU MOUTIERS LES MAUXFAITS	16 066,62 €		16 066,62 €
Lot 18 : Chauffage Ventilation	BLI LA CHAIZE LE VICOMTE	78 831,93 €		78 831,93 €
Lot 19 : Traitement anti termite	SAS SAPA ST GEORGES DU BOIS (17)	2 681,25 €		2 681,25 €
Lot 20 : Plateforme élévatrice	SAS ERMHES VITRE (35)	15 750,00 €		15 750,00 €
Lot 21 : Equipements scéniques	GESTES SCENIQUES LA CRECHE (79)	11 180,00 €		11 180,00 €
Lot 22 : Nettoyage	AX'YON PROPLETE AUBIGNY LES CLOUZEUX	1 350,50 €		1 350,50 €
TOTAL OFFRE DE BASE + OPTIONS		981 055,06 €	10 946,10 €	992 001,16 €

Commentaires : Nicolas RUET attire l'attention sur l'éloignement du chauffe-eau par rapport aux loges pour le lot plomberie. M. le Maire prend en compte cette remarque mais il regrette qu'elle n'ait pas été soulevée lors des commissions. Après réflexion, il semblerait que les loges ne soient pas équipées de douche, point à vérifier sur les plans.

Antoine COUTANSAIS pense qu'il serait judicieux d'installer une caméra aux abords de la salle pour éviter les problèmes de dégradations.

Proposition approuvée.

18-03-006 – Modification du temps de travail inférieure à 10% pour 3 postes suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours

Compte tenu du retour à la semaine scolaire de 4 jours depuis le 1^{er} septembre 2017 et afin d'ajuster le temps de travail d'un emploi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de certains postes. Pour les agents dont la modification du temps de travail est inférieure à 10%, l'avis du Comité Technique n'est pas requis.

La validation de cette nouvelle organisation a pris du retard compte tenu des différents arrêts de travail au service scolaire et périscolaire.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, Monsieur le Maire propose donc la modification des postes suivants en accord avec les agents concernés :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe passe de 27h à 24h30
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe passe de 27h à 26h30
- 1 poste d'adjoint technique passe de 24h30 à 24h15

Les autres postes ayant une modification supérieure à 10% seront traités ultérieurement après avis du Comité Technique.

M. le Maire précise que le retour à la semaine de 4 jours donne satisfaction à l'équipe enseignante et au personnel communal mais des problèmes de discipline sont soulevés sur le temps scolaire et périscolaire. Mme LANSMANT-LOUSSERT se rend à l'école régulièrement sur le temps périscolaire et a pu constater en effet des problèmes de comportement de certains élèves. Une réunion est programmée avec l'équipe enseignante et le personnel communal afin de trouver des solutions pour améliorer le climat scolaire.

Le nouveau tableau des effectifs se présente donc ainsi :

	Nbre d'emploi	Durée Hebdomadaire	Observations
Filière administratif	3		
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	
Filière technique	8		
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	26 h 30	Ajustement du temps de travail
	1	24 h 30	Retour à la semaine scolaire de 4 jours
Adjoint technique	3	35 h	Dont 1 en disponibilité d'office
	1	27 h	
	1	24 h 15	Retour à la semaine scolaire de 4 jours
	1	15 h	
Total	11	9,35 ETP *	

* Equivalent Temps Plein

Le Conseil accepte la modification du temps de travail des 3 postes telle que présentée précédemment à compter du 1^{er} septembre 2017.

18-03-007 - Refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : Engagement d'une action contentieuse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la sécheresse particulièrement sévère subie en 2016 et à l'origine de nombreux dégâts, il a été fait, auprès de l'Etat, en lien avec les services de la Préfecture, et pour le compte de la commune une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Il précise qu'un état de catastrophe naturelle est reconnu lorsqu'est constatée « *l'intensité anormale d'un agent naturel* ».

Il rappelle, également, qu'aux termes de l'arrêté du 27 septembre 2017 le Ministre d'Etat, Ministre de l'intérieur, a rejeté la demande de la commune pour les motifs exposés dans la lettre de notification dont la commune a été destinataire.

Il observe que cette position, manifestement de principe, a été opposée à l'ensemble des communes de Vendée confrontées au phénomène en 2016 et précise que, sous l'égide de l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, il a été décidé de mener une action commune pour contester ce refus de reconnaissance.

Monsieur le Maire note qu'il a notamment été relevé, dans le cadre des travaux menés pour cette action, que les critères retenus sont particulièrement occultes.

Il précise qu'il a également été relevé qu'il était pour le moins étonnant qu'au regard de l'ampleur des dégâts constatés cet évènement naturel incontestable puisse ne pas être considéré comme étant d'une intensité anormale.

Il rappelle qu'en matière de sécheresse le phénomène naturel dont l'intensité est appréciée est celui de « *mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation de sols* » au point qu'existe, de fait, un lien mécanique entre les dégâts subis par les bâtiments et l'ampleur de ces mouvements de terrains sur lesquels ils sont édifiés...

Il précise que ce lien permet de toute évidence d'apprécier l'intensité du phénomène au regard, notamment, de l'ampleur des dégâts.

Il poursuit en indiquant, qu'indépendamment, des démarches entreprises via l'Association des Maires auprès de l'Etat, il convient de mener une action judiciaire pour contester cette position incompréhensible des services de l'Etat et par conséquent poursuivre, en Justice, l'annulation de l'arrêté ministériel du 27 septembre 2017.

Monsieur le Maire ajoute qu'avant d'envisager cette procédure il a présenté pour le compte de la commune, et comme de nombreuses autres collectivités concernées, un recours gracieux au Ministre de l'Intérieur.

Il précise que ce recours gracieux n'a pas abouti puisqu'il n'a fait l'objet d'aucune réponse de la part du Ministère au point d'avoir fait naître une décision implicite de rejet au bout de deux mois.

Monsieur le Maire indique qu'il faut donc aujourd'hui saisir le Tribunal administratif de Nantes d'une demande d'annulation non seulement de l'arrêté du 27 septembre 2017 mais aussi de la décision de rejet du recours gracieux.

Il sollicite donc du Conseil Municipal, et au visa des articles L2132-1 et L2132-2 du CGCT, qu'il l'autorise à engager l'action contentieuse et à représenter la commune dans le cadre de cette procédure devant l'ensemble des juridictions et jusqu'à l'intervention d'une décision définitive.

Il précise, en outre, qu'il est proposé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée, qui coordonne l'action des communes, de mandater le Cabinet ATLANTIC-JURIS, représenté par Me Grégoire TERTRAIS, Avocat associé, spécialiste en Droit public, pour assister et représenter la commune dans cette affaire et soumet cette proposition à l'appréciation du Conseil municipal.

Proposition adoptée.

18-03-008 - Subvention à l'Amicale Laïque des Dolmens pour le financement de la classe de neige 2018

Tous les 2 ans, un séjour classe de neige est organisé pour les élèves de la classe CM de l'école des Dolmens. Le séjour se déroulera dans les Pyrénées, station du Mourtis, du 19 au 23 mars 2018. Le coût du voyage par élève est de 450 €. L'effectif actuel concerné par ce séjour s'élève à 28 élèves.

Il est proposé de reconduire le principe du financement des années antérieures, à savoir 1/3 à la charge de la Commune, 1/3 à la charge de l'Amicale Laïque et 1/3 à la charge des familles soit une participation à hauteur de 150 € par élève pour l'année scolaire 2017/2018.

Mme LANSMANT-LOUSSERT précise que la part des familles passe de 150 € à 112 € grâce aux actions menées par les élèves (Initiatives fleurs et jardins, vente de produits de Noël au Cercle de l'amitié). Les accompagnatrices sont Françoise Thevenin, Priscillia Martineau, Mildred Le Guernic et Céline Lachambre.

Proposition approuvée.

18-03-009 - Subvention exceptionnelle au Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Le RASED de la circonscription des Sables souhaiterait acquérir un nouveau test psychométrique dont le coût s'élève à 1860 €. Cet outil permettrait à la psychologue d'évaluer correctement les élèves sur le plan cognitif.

La subvention versée chaque année par les Communes ne permet pas d'envisager l'achat de ce test.

Une subvention exceptionnelle de 101 € est sollicitée par le RASED.

Subvention accordée.

Questions diverses

☞ Décisions du Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT (délégations du Conseil Municipal)

♦ Relevé des décisions :

Désignation	Entreprise retenue	Coût TTC de la prestation
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du parking de la salle socioculturelle	Frédéric GUILBAUDEAU	8 640 €

♦ Droit de préemption urbain :

<u>Désignation cadastrale</u>	<u>Adresse</u>	<u>Superficie</u>	<u>Préemption</u>
ZR 247	21, rue de l'Océan	1 401 m ²	Non
ZL 161	156, rue du Lavoisier – Fontaine	1 002 m ²	Non
ZO 386	1 bis, impasse des Ormes	277 m ²	Non
ZR 519	3, place des Goélands	695 m ²	Non
AD 294	11, rue des Dolmens	1 127 m ²	Non
AE 238, 240 et 242	5, rue des Boulistes – Fontaine	820 m ²	Non

☞ Compte-rendu des commissions

♦ Groupe « Voirie et Réseaux » (29/01/2018) : Stationnement rue des Terres Noires (travaux en cours mais non terminés car stationnement gênant), Lotissement L'Océan rue des Sirènes en sens unique (travaux en cours), Curage de fossés (1700 m²) entre le Breuil et Fontaine, Route de Malcôte et route du Moulin du Breuil aux Fontenelles (curage de fossés et devis pour enrobé à chaud), Sortie de Plaisance (l'agence routière privilégie la sortie du centre + prévoir un léger empiérement sur les bords + signalisation panneau sites touristiques gênant la visibilité), Etude de l'entrée du parking de la salle socio-culturelle (finalement retour sur la première proposition avec des aménagements sur la RD (busage, déplacement panneau d'agglomération, ...) + déplacement de la statue « mission de 1957 »).

♦ Bâtiments (9 et 22/02/2018) : Ouverture des plis du marché relatif aux travaux de construction de la salle socio-culturelle et nouvelle étude après analyse des offres et négociation.

♦ Développement économique (28/02/2018) :

- Projet privé de création d'une crèche : Proposition de vendre une partie du terrain à côté de la salle socio-culturelle à proximité de l'école. L'objectif est que la Commune soit facilitateur de cette installation en prévoyant les extensions de réseaux et le stationnement nécessaire à cette nouvelle activité. L'investissement de ce projet sera porté par Mme PIGNON avec l'appui de Mme LEGEAY, créatrice des structures « Les Popins et Popines » sur la Tranche-sur-Mer et Talmont-Saint-Hilaire. L'étude financière de la mise en place des réseaux et de l'aménagement du parking permettra de définir le prix de vente du terrain de 400 m² environ.

- Projet d'un pôle médical : L'idée est de regrouper 2 ou 3 professions libérales (ostéopathe, infirmier, ...). M. le Maire précise qu'il faut se rendre à l'évidence et que ce projet ne fera pas forcément venir un médecin. Pour information, l'Agence Régionale de la Santé finance uniquement des pôles de 4 voir 5 médecins.

- Aire de camping car : Etude d'un projet sur le site de la salle socio-culturelle, gestion par un prestataire.

- Parc de drones : Activité temporaire de 3 mois qui serait installée derrière la Mairie. Cette activité indoor (sous tonnelle) permettra d'apprendre à utiliser des drones de façon ludique.

Commentaire : Magali GODET demande si cette activité ne va pas gêner les manifestations estivales. M. le Maire précise que les tivolis seront installés derrière le podium et la Commune pourra disposer du terrain voisin acheté par l'EPF pour les stationnements.

- Pôle commerces et services : Ce projet est prévu sur le terrain jouxtant la Mairie et classé actuellement en 2AU au Plan Local d'Urbanisme. La Commune ne peut donc pas avancer sur ce projet tant que le PLU n'est pas approuvé. En revanche, pour répondre à un projet en cours, le local actuellement occupé par l'ostéopathe pourra être proposé dès que cette dernière sera installée dans le pôle médical.

☞ Comptes-rendus du Conseil Communautaire :

Le 31/01/2018 : Notification des attributions de compensation provisoires pour 2018, Lancement du marché de fourniture de bacs roulants (à partir du 01/01/2019 collecte des emballages au porte à porte avec l'objectif de ne pas augmenter la TEOM et à partir de 2021 mise en place de la redevance incitative sur le Talmondais), ...

Le 21/02/2018 : Débat d'Orientations Budgétaires 2018 : Etude des grands ratios et orientations jusqu'en 2020, Maîtrise du fonctionnement à 1,2%, Résultat 2017 très positif avec un taux d'endettement très faible (3%), Une CAF et un fonds de roulement très important, Une bonne dynamique des recettes de fonctionnement avec une stabilité des taux sauf en 2018 avec la mise en place de la GEMAPI, Plan d'investissement de 13 millions d'euros sur les 3 prochaines années, ...

Ces comptes-rendus sont consultables en Mairie.

☞ Informations :

- ♦ Agnès LANSMANT-LOUSSERT a rappelé les dates des prochaines manifestations consultables sur le site internet de la Commune : lebernard.fr ou dans le bulletin municipal (Concept Jeux tous publics les 9 et 10/03, Conférence animée par M. LETANG « la vie d'une famille originaire du Bernard pendant la guerre 14-18 » le 10/03, Concert de Gospel par l'ATCB le 17/03, Carnaval de l'Ecole des Dolmens le 29/03, Théâtre de la Gym les 6, 7 et 8 avril, Soirée à thème du Comité des Fêtes le 14/04).
- ♦ Le calendrier des Désert'euzes a été remis aux conseillers. M. le Maire organisera une rencontre à l'école avant leur départ pour le Rallye Aïcha des Gazelles.
- ♦ Organisation de la fête du mois d'août : Agnès LANSMANT-LOUSSERT organisera prochainement une réunion avec les associations pour organiser la fête du mois d'août 2018.
- ♦ Comité des fêtes : Maintien du feu d'artifice en juillet pour 2018. Pour 2019, Frédéric PAPIN propose d'organiser la fête des associations en juillet avec le tir du feu d'artifice.
- ♦ PLU : Le dossier d'arrêt de projet est passé en CDPENAF le 1^{er} mars dernier avec un projet de 220 logements sur 10 ans. Cette évolution a été refusée dans un premier temps par les services de l'Etat en suggérant une évolution à 140 logements. M. le Maire souligne le gros travail fourni par l'équipe avec M. BULOT et M. JOLLY et l'appui de M. de LA BASSETIERE et M. JOURDAIN. Après avoir rencontré les représentants des élus, la Chambre d'Agriculture et la DDTM, M. le Maire est parvenu à défendre son projet d'évolution démographique à 2,5% et à démontrer les besoins en logement à hauteur de 220 logements sur 10 ans en prouvant que le point mort était une donnée très volatile puisqu'en décalant d'un an l'intervalle, le point mort s'élève à +3,6 contre -2,6. De plus, il a fait jouer également dans son analyse du poids des résidences secondaires sur la Commune (30% du parc). En fin de réunion, la CDPENAF tendait plutôt vers un avis favorable avec argumentaire à joindre à l'enquête publique.

☞ Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Mardi 10 avril 2018 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune autre question n'étant posée, M. le Maire lève la séance à 21h55.

Fait au Bernard, le 13 mars 2018

Le Maire,
Loïc CHUSSEAU

La secrétaire,
Véronique BOURASSEAU